Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 13 Rabiaa I 1442
30 Octobre 2020

N° 79

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2382**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2386**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2390**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2391**
Avis aux créanciers..... **2394**
Convocations
Sociétés anonymes **2394**
Divers
Avis au public..... **2396**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE AUTOMOBILE

"SAMA"

S.A au capital de 1 500.000 Dinars

RNE : 0644722 H

Siège social : Km 7 Route de Sousse - 2033 Mégrine

Les actionnaires de la Société d'Assistance et de Maintenance Automobile "SAMA", S.A, sont avisés qu'en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29/8/2020 , enregistré à la recette des finances Mégrine le 31/8/2020, quittance n°M048247, enregistrement n°20702906, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 20/10/2020 sous le numéro AC021612020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux million de dinars (2.000.000 DT) pour le porter d'un million cinq cent mille dinars (1 500.000 DT) à trois million cinq cent mille dinars (3.500.000 DT).

Cette augmentation sera en numéraire et ce par la création de 20.000 actions nominatives de 100 dinars chacune, à souscrire en Intégralité et à libérer de moitié à la souscription.

La libération sera effectuée dans le compte indisponible ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Mégrine sous le numéro 05009000028087123016

Délai de souscription est de 15 jours de la date de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de dit délai.

En conséquence de cette décision l'article 6 des statuts relatif au capital social est modifié.

2020R02321SANB2

Notice d'augmentation de capital de la société anonyme NUTRICHEM

INTERNATIONAL SA

Capital social : 2.790.000,000 Dinars

Siège social : Rue Abderrahmane El Bahri, Boumhel, Ben Arous, Tunisie

MF : 1598572/H/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 21/10/2020, Quittance n°7377, Enregistrement n°207058, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 2.100.000 dinars tunisiens pour le porter de 2.790.000 DT à 4.890.000 DT, par émission de 21.000 actions de cent dinars (100 DT) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire, a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles aux personnes suivantes :

- Société International SICAR ayant son siège social au 61 bis rue beb Jdid 1er étage 1008 Tunis pour 10.000 actions à libérer intégralement en Numéraire pour la somme de 1.000.000 DT

- Société SODIT SICAR ayant son siège social à L'Avenue Habib Bourguiba Tataouine pour 6.500 actions à libérer intégralement en Numéraire pour la somme de 650.000 DT.

- M. Mohamed Mehdi Arour demeurant à 17 Rue Azzafine Tunis, Tunisie pour 4.500 actions à libérer intégralement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles qu'il doit à la société NUTRICHEM INTERNATIONAL SA pour la somme de 450.000 DT.

Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription.

Il a été déposé une copie à l'RNE sous le n°AC021642020 le 21/10/2020.

2020R02334SANB2

Augmentation du capital

Société Nouvelle de Boissons

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 9.010.000 dinars qui sera porté à 13.020.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba (1110) la Mornaguia

RNE : 0707419B

CNSS : 210385/89

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/8/2020 enregistré le 23/9/2020 à la recette des finances de la Mornaguia sous le n°20501355 quittance n°M039089, il a été décidé ce qui suit :

- D'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4.000.000 dinars pour le porter de 9.020.000 dinars à 13.020.000 dinars en numéraire et qui donnera lieu à l'émission de 40 000 nouvelles actions de cent dinars chacune. L'augmentation de capital servira à financer, en partie, un nouveau projet qui consiste en l'acquisition d'une ligne en flexographie d'impression d'étiquettes et d'emballages.

- De réserver en priorité de souscription les 40 000 actions nouvelles aux détenteurs des 90 200 actions anciennes.

Les actions sont à libérer intégralement à la souscription.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectuera comme suit :

A titre irréductible : à raison de 200 actions nouvelles pour les 451 actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles, pourront acheter ou vendre les droits de souscription rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription Indivise.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leur droit de souscription à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits de souscription en bourse pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils veulent. Les demandes seront satisfaites en utilisant le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été éventuellement absorbées par les demandes de souscription, à titre irréductible, et au prorata du nombre de droit de souscription exercé par le souscripteur à ce titre.

Les actionnaires pourront exercer leur droit préférentiel de souscription :

A titre irréductible, dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Registre National des Entreprises.

A titre réductible, dans un délai d'une semaine à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible.

- De modifier, en conséquence, l'Article 6 des statuts comme suit :

«Le capital est fixé à 13 020 000 dinars divisé en 130 200 actions de 100 dinars chacune souscrites et libérées».

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au RNE s

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au RNE sous le n°AC261632020 en date du 21/10/2020 Banque dépositaire des fonds Banque de Tunisie.

Compte indisponible n°05 039 0001070870820 23

- De fixer la date du 1er janvier 2021 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

- De mettre en conformité les statuts de la société avec les nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales en modifiant le titre 4 et les articles n°9, 10, 11, 16, 18, 20, 26, 27, en rajoutant l'Art 28 et les titres 7 et 8.

2020402153SANB2

GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 694250

Siège social : 14, Rue du Commerce B.P 54 Charguia 1 - Tunis

Identifiant unique : 14402/N/A/M/000

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés réunis le 01 septembre 2020 et enregistré à la recette des finances La Charguia le 14 septembre 2020, sous le n°20806351, quittance n°M095168, et déposé au registre national des entreprises le 16 octobre 2020, sous le n°202084549, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Mohamed Boughattas entant que Directeur Général Adjoint de la Société Générale des Applications Mécanique.

2020402175SANB2

Société CAR PRO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500.000

Siège social : 14, Rue du Commerce B.P S4 Charguia 1 - Tunis

Identifiant unique : 1100089/RAM/000

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés réunis le 01 septembre 2020 et enregistré à la recette des finances La Charguia le 14 septembre 2020, sous le n°20806350, quittance n°M095160, et déposé au registre national des entreprises le 16 octobre 2020, sous le n°202084551. Il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Sadri El Ayaich entant que Directeur Général Adjoint de la Société CAR PRO.

2020402176SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Société SOMIPEM

Société anonyme

Au capital social de 2.720.120 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Bouarada 2, 6180, Siliana - Tunisie

Matricule fiscal : 1306900 H/A/M/000

Identifiant unique : 1306900 H

Montant de l'augmentation du capital social : 6.595.600 DT, composé d'un montant au nominal de 3.297.800 DT, majoré d'une prime d'émission de 3.297.800 DT, et ce par apport en numéraire.

Objet social : L'injection de préformes en PET et toutes activités annexes ou connexes, l'industrie de transformation (usines), l'industries plastiques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2020 a été déposé au registre national des Entreprises le 28 octobre 2020 sous le numéro AC121692020.

Nombre d'actions à souscrire : 329.780 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : un nominal de dix dinars tunisiens (10 DT), majoré d'une prime d'émission de dix dinars tunisiens (10 DT) par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque Arab Tunisian Bank, agence Charguia, dans un compte indisponible sous le numéro 01013054119200431343.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du code des sociétés commerciales et s'est tenue à l'hôtel ADAM, sis aux Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie.

2020402212SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Renouvellement du mandat de gérant

"Société TAAMIR" SARL

Capital social : 5.088.300 DT

Siège social : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0014480D

En vertu de procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 12/5/2020 enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 12/6/2020, sous le n°20801140, Quittance n° M20247, dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises de Tunis, le 27/7/2020, sous le n°202053268, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Malek Ellouze en qualité de Gérant de la Société pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devront statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

2020T01024SRLB2

Société LUXURY ESTATE Sarl

Immeuble "le Voilier" - La Corniche - Mahdia

I.U : 1582936K

En vertu du contrat de cession des parts sociales en date du 02/3/2020 enregistré à la recette des finances de la Marsa Tunis sous le n°20702091 quittance n°54296 dont une copie a été déposée au RNE le 11/9/2020 sous le n°202072309, il a été convenu et arrêté la cession de l'Intégralité des parts sociales de Mr Kamel Ben Kamla au profit de Mme Selma Hamdi Ep Feriani et l'Intégralité des parts sociales de Mme Marien Jribi au profit de Mme Essia Eltaief Ep Hamdi.

2020T01032SRLB2

SOCIETE DOMAINE EL ARADHI «SODELAR»

SARL au capital de 400.000 DT

Siège social : Zone portuaire Radés 2040

MF : 0496384H N M 000

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 10/4/2019 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 16/4/2019 n°19500890 Quittance n°M032571 et enregistrée au registre national des entreprises le 27/5/2019 sous le n°201925643.

L'assemblée décide l'augmentation du capital de la société de 200.000DT par l'incorporation du compte courant des associés qui sera 400.000 DT.

2020R02330SRLB2

Société «ISOLAB ANIMAL HEALTH»

S.A.R.L au capital de 28 000 dinars

16, Rue Arbi Zarrouk Mutuelle Ville Tunis - Tunisie

M.F : N°14200S2HAM000

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30/3/2017, enregistré à la recette des finances cité Mahrajene sous le n°20802319 quittance numéro 41851 en date du 17/6/2020, dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises sous le n°202081491 en date du 8/10/2020, les associés ont décidé ce qui suit :

Approbation des actes de cession des parts sociales :

- Monsieur Nabil Masmoudi a cédé 90 parts sociales à Monsieur Abdessatar Mabrouk.

- Monsieur Nabil Masmoudi a cédé 30 parts sociales à Monsieur Said Aljane.

- Monsieur Nabil Masmoudi a cédé 30 parts sociales à Monsieur Hassen Ben Hammouda.

- Monsieur Nabil Masmoudi a cédé 30 parts sociales à Monsieur Noomen Mallek.

- Transfert du siège social de «16, rue Arbi Zarrouk mutuelle ville Tunis Tunisie» à «3, rue el menyar - résidence prim-bloc 03, 2ème étage - la Manouba - Tunisie».

- Selon procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8/9/2020, enregistré à la recette des finances de den-den sous le n°20803168 quittance numéro M050451 en date du 11/9/2020, dont une copie a été déposée au centre national du registre national des entreprises sous le n°202081491 en date du 8/10/2020, les associés ont décidé ce qui suit :

- Modification de dénomination sociale de «ISOLAB ANIMAL HEALTH» à «VITAL FEED».

2020R02337SRLB2

Société «ORLANDO IMMOBILIERE» SARL

Capital social : 150 000 DT

Siège social : 7, rue de l'énergie solaire Z.I - Charguia 1 Tunis - 2035

Identifiant unique : 1531333F

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10/9/2020, enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen, en date du 01/10/2020, Enregistrement n°20503404, Quittance n°M069227, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 19/10/2020 sous le n°202085111, il a été décidé :

- Augmentation du capital avec apport en nature sous forme d'un immeuble pour 4 300 000 DT pour le porter de 150 000 DT à 4 450 000 DT et ce par la création de 430 000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 10 dinars chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription;

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Mise à jour corrélative des statuts.

2020R02365SRLB2

Sté "IMPRIMERIE FERCHIOU" SARL

Route de Jemmel 5000 Monastir

Mat. Fiscal : 0967491F/A/M/000

Mat. CNSS : 2.94033-26

Suite au procès-verbal ordinaire du 5/11/2019 déposé au registre national des entreprises dont les associés ont approuvé les états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018.

Suite au procès-verbal extraordinaire du 11/01/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 4/02/2020 sous le n°20500654 Quittance n°007356 déposé au registre national des entreprises le 18/02/2020 a été décidé l'augmentation de capital par apport en numéraire pour devenir 175.000 dinars au lieu de 5.000 dinars et ce par augmentation de la valeur nominale des parts sociales qui est devenue 1000 dinars au lieu de 100 dinars et par la création des nouvelles parts sociales dont le nombre est apporté de 50 parts à 175 parts.

Suite au procès-verbal ordinaire du 18/8/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/8/2020 sous le n°20803756 Quittance n°042667 déposée au registre national des entreprises le 7/9/2020 les associés ont décidé de mettre à jour les statuts de ladite société.

2020S01136SRLB2

Dissolution et désignation de liquidateur

Société en liquidation

LOUKIL COM TUNISIE S.A.R.L

Capital social de 844 400 DT

Siège social : N°28 Rue 8600 Charguia 1 Tunis Carthage 2035

Identifiant unique : 0034332C

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue le 17/10/2019 enregistré à la recette des finances le 30/10/2019 sous le numéro 19507076, quittance n°M103748, qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société et la nomination de Mr Sami Feki titulaire de la carte d'identité nationale n°01249780, comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous l'annonce n°202031272 publiée au bulletin n°12 en date du 15/01/2020.

A cet effet le liquidateur réinvite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante :

1, Rue Chatt Meriam, Résidence Narimane Bloc B/3ème étage App B 3 - 4 Montplaisir 1073 Tunis.

Tel : 71 908 700 - Fax : 71 905 924 E.Mail : cabinet.feki.sami@gmail.com.

2020402136SRLB2

Désignation de gérant et cession des parts

Selon le procès-verbal de la session plénière extraordinaire tenue le 24/8/2020 et enregistré auprès de la recette des finances le 25/8/2020, n°046375M, enregistré sous le n°20702867. Enregistré au registre National des Entreprises le 24/9/2020.

- SOCIETE FEKIH TRADING COMPANY «FTC» SARL - capital social : vingt mille dinars (20000 D) dont le siège social : 35 rue Jabal Bargou, 1002, Bab Bhar, Tunis - Tunisie identifiant Unique M 1462506YBM000.

Il a été décidé :

1- Mettre fin à la gérance de M Mohamed Mahdi Fekih, et désignation de M Moez Fekih gérant de la société.

2- Accord de cession de la totalité des parts sociales de M Mohamed Mahdi Fekih (1000 parts) dans la société à M Moez Fekih : 800 parts (80%) et Mme Aya Ferchichi 200 parts (20%) des parts selon l'article 8 des statuts de la société.

Fait selon le contrat de cession des parts signé le 9/9/2020 et 10/12/2020 et enregistré à la recette des finances le 10/12/2020, n°056099 M, enregistré 20103766.

2020402180SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation

Sté TIME SQUARE - SUARL

Rue du Caire Zaouiet Sousse - Sousse

Identifiant unique : 945644

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2020 enregistré à la recette des finances Zaouiet Sousse - Sousse le 10 Août 2020 Enregistrement n°20500798 Quittance n°019632M.

Il a été décidé la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Mr Mourad Marzouk liquidateur.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 20 jours de la date de parution de cet avis à l'adresse de la société Rue du Caire Zaouiet Sousse - Sousse.

Dépôt au R.N.E le 18/8/2020 n°189.

2020S01106SRUB2

AUTRES SOCIETES

Nomination du commissaire aux comptes - Mandat 2020, 2021 et 2022

Société DOMAINE DU BARON

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société DOMAINE DU BARON du 16 juin 2020 l'assemblée a désigné le cabinet CKT AUDIT, Cabinet d'audit et d'expertise comptable, représenté par son Directeur Mr Khaled Thabet en qualité de commissaire aux comptes de la société DOMAINE DU BARON pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022.

Ledit procès-verbal a été :

- Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana, le 16 juin 2020, sous le n°20702791, Quittance n°48510.

- Déposée à la recette nationale des entreprises le 24-7-2020, sous le numéro de reçu 202052079.

2020402169SODB2

Nomination du commissaire aux comptes - Mandat 2020, 2021 et 2022

Société ZANIMO

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société ZANIMO du 12 juin 2020, l'assemblée a désigné le Cabinet CKT AUDIT, Cabinet d'audit et d'expertise comptable, représenté par son Directeur Mr Khaled Thabet en qualité de commissaire aux comptes de la société ZANIMO pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022.

Ledit procès-verbal a été :

- Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana, le 16 juin 2020, sous le n°20702777, Quittance n°48353.

- Déposé à la recette nationale des entreprises le 24-7-2020, sous le numéro de reçu 202052076.

2020402170SODB2

Nomination du commissaire aux comptes - Mandat 2020, 2021 et 2022

Société CEF-ASSIST

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société CEF-ASSIST du 14 juillet 2020, l'assemblée a désigné le Cabinet CKT AUDIT, Cabinet d'audit et d'expertise comptable, représenté par son Directeur Mr Khaled Thabet en qualité de commissaire aux comptes de la société CEF-ASSIST pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022.

Ledit procès-verbal a été :

- Enregistré à la recette des finances Raoued, le 15 juillet 2020, sous le n°20702003 Quittance n° M052192

- Déposé au registre national des entreprises le 24-07-2020, sous le numéro de reçu 202052081.

2020402171SODB2

Nomination du commissaire aux comptes - Mandat 2020, 2021 et 2022

Société SOGEPLAN

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société SOGEPLAN du 12 juin 2020 l'assemblée a désigné le Cabinet CKT AUDIT, Cabinet d'audit et d'expertise comptable, représenté par son Directeur Mr Khaled Thabet en qualité de commissaire aux comptes de la société SOGEPLAN pour un mandat de 3 années couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022.

Ledit procès-verbal a été :

- Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana, le16 juin 2020, sous le n° 20702776, Quittance n°48338.

- Déposé à la recette nationale des entreprises le 24-07-2020, sous le numéro de reçu 2018F69587450.

2020402172SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par les notaires Maître Abdechakir Attia et son confrère le 8/9/2020 Monsieur Nabih Znaidi a octroyé le fonds de commerce de la pharmacie sis à l'avenue Ali Belhaoune Kelibia Nabeul inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant 0096461C à sa fille Safaa Znaidi, les oppositions seront admises au cabinet de l'avocat à la cour de cassation Monsieur Jalel Majdoub sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul dans le délai de vingt (20) jours à compter de la date de la publication des présentes au journal officiel de la République Tunisienne la présente a été publiée sur les journaux "Echourouk" et "le Quotidien" en date du 7/10/2020.

2020T01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/10/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 8/10/2020 quittance n°57876, enregistrement n°20202520 Monsieur Younes Khmiri (c.i.n n°04329852) a vendu au nom de son fils Mohamed Khmiri (c.i.n n°14764578) par procuration signée le 16/8/2017 enregistrée à la recette des finances Hbib Thameur Tunis le 23/9/2020 quittance n°Mo45571, enregistrement n°20802167, à Monsieur Mohamed Mekni (c.i.n n°05143241), la totalité du fonds de commerce exploité «Restaurant» sis à 48 bis rez-de-chaussée rue Iran Lafayette Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication de présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au Journal «Achourouk» le 14/10/2020.

2020T01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/10/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 08/10/2020 quittance n°57878, enregistrement n°20202521 Monsieur Younes Khmiri (C.I.N n°04329852) a vendu au nom de sa femme Sinda Ben Zid (c.i.n n° 03394820) par procuration signée le 01/10/2019 enregistrée à la recette des finances Hbib Thameur Tunis le 23/09/2020 quittance

n°Mo45568, enregistrement n°20802166, à Monsieur Mohamed Mekni (c.i.n n°05143241), la totalité du fonds de commerce exploité «Fruits secs» sis à 07 bis rue Irak Lafayette 1002 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication de présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 14/10/2020.

2020T01030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 22/10/2020 sous quittance n°81666 enregistrement n°20206012 Mme Basma Haouiji CIN n°08137645 a cédé le fonds de commerce exploité pour vente fruits secs sis au n°23 rue de l'Aéroport Dar Fadhal La Soukra Ariana à Mr Mohamed Beltaief.

Les oppositions seront déposées entre les mains de l'avocat M. Chadlia Mraihi sis à la rue de l'Aéroport n°27 bis La Soukra Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

2020T01034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 21/10/2020 enregistré à la recette des finances de la nouvelle médina le 21/10/2020 quittance n°M047258 enregistrement n°20203258. Mme Aziza Kachim a vendu à Ayadi Abdelkrim le fonds du commerce sis au local 04 souk municipal nouvelle Médina et servant à «alimentation générale».

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de la vendeuse à l'adresse sise au 18 rue Sidi Belhassan Soufli Tunis.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 23/10/2020.

2020R02324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tejrouine gouvernorat du Kef le 12 octobre 19/10/2020 (reçu n°M018997 - Enregistrement n°20200635) Mr Imad Jbahi a vendu la totalité du fonds de commerce sise à l' Avenue Habib Bourguiba Tejrouine exploité à la vente des tissus Tejrouine avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société Errahma au nom de son gérant Mr Masoud Jbali.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sise à Tejrouine dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'apparition de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 17 octobre 2020.

2020R02326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit par maître Hosni Leila le 27/3/2018 et enregistré à la recette des finances de Jendouba (quittance n°20202453 enregistrement n°M0055117) Mme Neila Garbi demeurant à Jendouba a vendu à Mme Triqui Salwa demeurant à Jendouba la totalité de la part de sa fille Triqui Souheila du fonds de commerce exploité au commerce sis au quartier rue Hbib Thamer Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mme Triqui Salwa à son adresse au quartier tatwer Jendouba à partir de la publication de cet extrait au JORT et dans un délai n'excédant pas 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 7/10/2020.

2020R02331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Sami Boussarsar et signé par les parties le 14/9/2020, enregistré à la recette des finances Ariana le 14/9/2020 quittance M078840 n° d'enregistrement 20203384, la société Ceramic Galaxy inscrite sous le n°1203722N a cédé à Mme Mounira Mejri épouse Hadaji, titulaire de la CIN n°08796368 qui a accepté d'acheter la totalité du fonds de commerce sis au 07 Rue Abulkacem Chebbi, Ariana incluant l'ensemble des éléments corporels et incorporels, l'activité du fonds de commerce comportant le commerce en détail de quincaillerie, meubles sanitaires, de cuisine et de salle de bain.

Les oppositions à la dite vente sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT et ce, entre les mains de la venderesse à son domicile.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et Le Temps du 14/10/2020.

2020R02332FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Sous un argument juste, édité par maître Amel Ouni et Khaled Afi daté du 16/10/2020, Mademoiselle Mouna Ben Allala Ben Ali Toujani a fait don à sa sœur madame Mariem Ben Allala Ben Ali Toujani du fonds de commerce constitué d'un jardin d'enfants, crèche et garderie scolaire. L'identifiant unique 1647451Z du contenu du registre de commerce.

Cet article a été publié au journal la Presse de Tunisie / vendredi 23/10/2020.

2020R02338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, rédigé par Mekni Mohamed Naceur Maître Avocat à Béja enregistré à la recette des finances de Béja le 20/7/2020, enregistrement M029612, Mme Mounia Kouki, Mr Mohamed Hamraoui, Mr Hamid Hamraoui, Mm Mahria Hamraoui, Mm Zazia Hamraoui, Mm Malika Hamraoui, Mm Meriam Hamraoui et Mme Jalila Hamraoui les héritiers de Mr Noureddin Hamraoui ont vendu à Mr Garouri Mouldi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue Sidi El Achek Béja 9000 exploité pour la vente de poterie.

Les oppositions seront reçues chez Mr Mohamed Hamroui sis rue Sidi El Achek Béja 9000 durant 20 jours des la date d'annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 11/9/2020 IP220/7802.

2020R02341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 27/8/2020, enregistré à la recette des finances de

Monastir le 22/9/2020, sous n°20204315, quittance M046468, Mr Nabil Hassine, titulaire de la CIN n°06917969 et demeurant à n°09 Rue Khortoum - Stah Jaber Monastir, a vendu et cédé à Mme Narjes Hassine, titulaire de la CIN n°04179746, la totalité du fonds de commerce du local destiné Taxiphone (RC n° : A1133392000) sis à lmm. 4 - Cité VI - Monastir. Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 11/9/2020, enregistré à la recette des finances Bouficha le 14/9/2020 enregistrement n°20200436 quittance n°M013701. La société OLIVA .MED .Tradition, société à responsabilité limitée, capital social 400.000DT, registre de commerce n°B112222000, représentée par son gérant Sabri Hassouna, siège social 70 route de Sousse Bouficha Tunisie, a vendu à la société OLIVE .COM, société à responsabilité limitée, capital social 750.000DT, siège social zone industrielle Hergla Sousse, tout le fonds de commerce presse d'olivier situé au palais elmanara Bouficha km 70 route n°1. Cette vente a été publiée au quotidien "Chourouk" du 6/10/2020 page 6. Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur société OLIVE .COM, siège social zone industrielle Hergla Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020S01134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 13/10/2020 enregistré à la recette des finances de Jdayda le 9/10/2020 n°20200603 d'enregistrement n° de reçu M022131. Les héritiers de Mohamed Nacer Ettjanie El Hamdi ont cédé à Slim Boughammoura la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploité comme pharmacie catégorie B avenue Habib Bourguiba Jdayda.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours qui suivent la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 24/10/2020 et au journal le Quotidien du 24/10/2020.

2020S01135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/10/2020 enregistré à la recette des finances du Kef le 16/10/2020 sous le numéro M033769 quittance numéro 20201761. Mme Yahyaoui Bassma, demeurant à Bou Mefteh Zaifrane le Kef titulaire de la carte d'identité numéro 08008395 a vendu à Mr Zied Hassnaoui, rue napless appartement elfatah bloc b Tunis, titulaire de la carte d'identité numéro 08079257 a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis la Liberté Barnoussa le Kef consistant en un café nommé «café elbassatine» et un petit dépôt de superficie de 12 m². Toutes oppositions doivent être faites dans un délai légal de vingt jours à partir de la publication de ce présent avis au JORT à l'adresse du café.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 24/10/2020.

2020402164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédige par Maître Smaili Rihab avocate à Béja, signé par ses parties le 01 octobre 2020, enregistré à la recette des finances de Béja le 5 octobre 2020 (reçu n°M041911, Mr Abed El Waheb Ben Abed El Aziz El Amri titulaire de cin 02102698 a vendu à Mme Raghda benet el Habib Ben Yahya titulaire de CIN 09458256 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploitée pour l'exercice de tous types de commerce sauf la vente de vin, sis à la rue de France à Béja n° de matricule de registre des s F1008108.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du vendeur à Hinchir el Hamri el Shili Béja du nord Béja

Durant 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 20/10/2020.

2020402166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente signé en date du 5/10/2020 et enregistré à la recette des finances du Cité Administrative Ariana en date du 8/10/2020, n° de quittance M086441, n° d'enregistrement 20203918, Mr Manef Ben Iheb Ben Rejab a vendu à Slim Ben Ammar Ben Mouldi Ben Hamadi, la totalité du fonds de commerce sis à 03 rez-de-chaussée Avenue Habib Bourguiba n°65 Immeuble Farah Ariana", exploité en Fast-Food (sandwich et Pizza), avec la possibilité d'exercice tous commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur sis au 03 rez-de-chaussée Avenue Habib Bourguiba n°65 Immeuble Farah Ariana, sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT. Cette annonce est parue aux Journaux «Echourouk et le Quotidien» du 23/10/2020.

2020402167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/9/2020 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 19/10/2020 sous le n°20205407 quittance n°M101648 la société CF COMPANY, SARL sis au 35 Avenue 14 Janvier 2011 Sidi Bousaid Carthage Tunis, son identifiant unique 1577924X a vendu à la Banque Zitouna S.A son capital social est de 88.500.000D, sis à l'Avenue Jawdat el Hayat n°2 el Kram 2015 Tunis, son identifiant unique 1120822H, le fonds destiné à l'exercice de toute activité commerciale avec ses éléments incorporels sis à l'Avenue 14 Janvier 2011 Sidi Bousaid Tunis moyennant un million cinquante mille dinars (1.050.000.000D).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire du prix de la vente Maître Skander Feki sis à Centre

urbain nord tour des bureaux, 3ème étage Bureau 10, Tunis, dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal Essabeh du 23/10/2020.

2020402168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette d'El Manar le 9/10/2020 sous le n°20201800, Mr Essghaier Affi a vendu à Mme Mabrouka Merzougui demeurant au 15 rue Ibn Koutheir cité Ennaser El Mnihla, le fonds de commerce sis à la cité El Intilaka route de Bizerte km4 Tunis à usage de vente de verrerie et tableaux.

Les oppositions sont admises chez Mr Essghaier Affi domicilié à la résidence les jasmins immeuble 4 app31 El Omrane sup, Tunis dans 20 jours à partir de la parution de cet avis au Journal Officiel.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 20/10/2020.

2020402178FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 8 janvier 2020 et enregistré à la recette des finances Manar Tunis le 29/09/2020 Quittance (N°M050373) enregistrement (N°20301683) Monsieur Faouizi Bousseta et Madame Sonia Chebbi ont loué la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mongi Kasmi exploité "Produit Alimentaire" sise 25 Rue Neji Ben Salem Cité Intilaka Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location d'une année (01) commençant le 01 Janvier renouvelable Automatiquement.

2020T01031FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis en date du 10/9/2020 n° d'enregistrement 20302030 quittance n°M043398 Mr Sofiene Trabelsi CIN n°07038878 a loué en gérance libre à la Société Trabelsi poulets et dérivés représentée par Mr Sofiene Trabelsi CIN n°07038878 et Mme Imene Zghondi CIN n°07050379 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°28 Marché Central Bab Bhar 1000 Tunis pour une durée de trois ans (3 ans) renouvelable du 01/7/2020 au 30/6/2023.

2020T01033FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

MF : 1520521/Y

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Olfa Saadaoui, Avocate, enregistré à la recette des finances la Goulette le 8/10/2020 sous n°20304603 quittance n°76606, Mr Housem Ben Tara a donné en location gérance à Madame Souheila Tiouenji, titulaire de la CIN n°09108494, demeurante à la rue el koronfel n°7 Laouina Tunis, une surface de 30 m² du fonds de commerce exploité pour les équipements des enfants et les jouets et les articles cadeaux sise au rez-de-chaussée du centre commercial et habitation de la résidence colonel Chaabéne Trabelsi local n°3 partie gauche, El Laouina Tunis. La dite location gérance est conclue pour une période de deux (02) ans commençant le 1er octobre 2020. A l'expiration de cette période elle se renouvellera tacitement. Le public, notamment les commerçants, les clients, les fournisseurs, les établissements publics et privés sont avisés que Madame Souheila Tiouenji qui va l'exploiter est seule responsable vis-à-vis des tiers et n'engage en rien le fonds de commerce exploité dans le local sus mentionné le présent avis a été publié au journal «Assabeh» le 23/10/2020.

2020R02329FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse sous le n°20301505 quittance n°M036454 en date du 5/8/2020, «la société Lindou» inscrite au registre national des entreprises sous le n°942505L a loué à Madame Sabrine El Bahloul, titulaire de la C.I.N. n° 11034810, le fonds de commerce exploité dans la vente des animaux domestiques sis aux deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'immeuble VI "résidence les violettes" Avenue Colonel Garnaoui Khezama Est Sousse, et ce, pour une durée d'une année renouvelable commençant le 01/6/2020 et finissant le 31/5/2021.

2020S01133FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 16/10/2020 sous le n°20304762, Quittance n°78398, Madame Aicha Allagi titulaire de la CIN n° 07075813 en date 25/01/2007, loue à Monsieur Radhouen Kouki titulaire de la CIN n°08547123 en date du 31/01/2005, la totalité du fonds de commerce exploité dans le Local sis à la Rue Carthage n°31 Ain Zaghouan La Marsa Tunis, ayant comme activité le commerce de Pizzeria, Crêperie, Sandwisher.

Les oppositions sont acceptées chez le locataire à son adresse sus-indiquée, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 23/10/2020.

2020402163FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 25 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 21 et 22 octobre 2020, quittance n°M045808/M046002 et enregistrement n°20302399, Monsieur Khaled Ben Hadj Yahya demeurant à la route Panoramique Corniche Bizerte a loué à la société Al Baraka, en la personne de son représentant légal, dont le siège social est à la route de la Corniche auprès de la Résidence Ain Mariem Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue Ibn Sina Bizerte destiné à l'activité Boulangerie.

Cet avis de location a été publié au journal 3l Chourouk" le vendredi 23 octobre 2020.

2020402181FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Etre Tunisien.

Adresse : Rue 4341 n°11 cité Ezzouhour 5 Tunis 2051.

Objectif : Activités volontaire, environnement, culturel et sociale.

- La participation aux activités locales, régionales, nationales et mondiales pour établir un environnement Saint, la lutte contre la dégradation de la nature.

- La propagation de la tolérance de la paix sociale et le soutien de la société civile dans la diffusion des valeurs de la République et la citoyenneté par des activités basées sur la sensibilisation et la prise de conscience.

- Soutenir l'effort de l'état et ses établissements en relation avec le domaine social et les activités pour aider les handicapés.

- Président : Meher Beji

- Secrétaire générale : Nour Elhouda Ben Hammouda

- Secrétaire générale adjoint : Sonia Ben Daher

- Trésorier : Ahmed Medini.

2020R02325APSF1

Création d'un Groupement

De Développement Agricole et de la pêche

Nom : Groupement de Développement Agricole et de la pêche "Hnancha Rzigette"

Siège social : Fdhoul Kesra Siliena

Objectifs :

Le développement du secteur agricole

Membres :

- Président : Monji Talbi

- Trésorier : Marzouk Whibi.

2020R02335APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «La Palmeraie»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 11 Juillet 2020 édité par l'huissier de Justice Maître Mohamed Neili enregistré à la recette des finances de Mégrine sous le numéro 198, la quittance n°682 du 19/8/2020. Le syndicat des copropriétaires de la résidence La Palmeraie sis à la route Gammarth, il a été constitué un syndic et il a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Belhassen Ben Abdallah

Vice-Présidente : Mme Farah Gorgi

Trésorier : Mr Ahmed Meliti

Trésorier adjoint : Mr Moncef Amin Chahed

Les Membres : Mr Mahdi Zarouk et Mr Khaled Skandrani.

2020R02336APSF1

Constitution de syndicat résidence

HERGLA DIAMON

Suite au PV n°196/20 de l'AG de la date du 12 septembre 2020

Le syndicat de la résidence HERGLA DIAMON a été constitué comme suit :

Président de syndic : Mr Sboui Hamza

Trésorière : Mme Basma Haddaji

Vice Président : Mr Sami Bouzidi

Vice Trésorière : Rahma Rahmani

Secrétaire Générale : Sihem Idris.

2020S01131APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Femmes Maghrébines Unies.

Siège social : Immeuble Hafyen bureau Numéro 9 Sousse 4000.

Objectif de l'association : Sociale

Objet de l'association : Contribuer au renforcement des capacités des femmes et au développement de leurs compétences.

Contribuer à la définition des droits civils des femmes et promouvoir l'entrepreneuriat et encourager les femmes à créer des projets.

Relier des relations avec des associations et des organisations similaires aux objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Numéro et date du procès d'Inspection : 55334 du 13/3/2020.

2020S01138APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Sami développement Ezereg

Adresse : Rue Jelma Sbitla Klm 8 à coté de l'école primaire Ezereg de Sud.

But :

Contribution à la fourniture d'une assistance matérielle aux bénéficiaires

Contribuer à diffuser la culture de solidarité et de solidarité parmi les membres de la société.

Membres :

Akram Samaali : Président de l'Association

Khaled Samaali : secrétaire général

Nour Eddine Samaali : Trésorier

Raoudha Samaali : Membre Fondateur

Zaineb Sdiri : Membre Fondateur

Jalel Suifi : Membre Fondateur

Abd Wahed Samaali : Membre Fondateur

Salwa Samaali : Membre Fondateur.

2020402152APSF1

Homologation de résolutions

Homologation de résolutions

Assemblée générale de syndicat

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires de la Résidence La Perla Cité Wafa - Nabeul tenue au siège du syndicat à Nabeul le 8 août 2020, enregistré à la recette des finances Nabeul, le 17 août 2020, quittance n° M044942, n°20802238 ont été adoptées les résolutions suivantes

- Adoption des rapports moral et Financier du bureau sortant

- Election du nouveau bureau du syndic de la résidence qui se compose du Président Madame Fathia Mitaii. Secrétaire général Monsieur Kais Jedidi, Trésorier Monsieur Pascal Rivière. Membres Monsieur Souhail Ben Abdallah,

Monsieur Karim Magherbi, et Madame Raoudha Ben Haroun Toutes ces décisions ont été adoptées par la majorité des propriétaires présents.

2020R02328APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande : de la BIAT chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Anis Hmida Rue Farhat Hached Béni Hassen.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : terrain sis à Béni Hassen Rue Farhat Hached divisé en un 1er lot de 182 m² comprenant un logement de 91 m² bâtis composé de 3 chambres, couloir, séjour, salle de bain, véranda, cuisine et salle d'eau et un 2ème lot de 140 m² comprenant un logement de 2 chambres, cuisine, salle d'eau et patio de 78 m² bâtis.

Mise à prix : 181.648d000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi 25/11/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Monastir à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T01027VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande : de la BIAT chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Fathi Bouattay Avenue de la République n°85 Monastir.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : terrain de 300 m² sis à Chtib Bembla sur lequel est édifié un logement de 155 m² bâtis composé de 3 chambres, séjour, cuisine, salle de bain, wc et patio.

Mise à prix : 124.250d000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi 25/11/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Monastir à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T01028VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'adjudication aura lieu le lundi 30/11/2020 à 9H du matin et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : 1/ Nour Alhouda Ben Mohamed Cheik, les hommes ouvriers, la femme fonctionnaire, demeurant à rue El Khotr Rejiche gouvernorat de Mahdia.

Débiteur saisi : 1/ Nizar Nadhem et Salem Ben Mohamed Benkhlifa Hfaoui sis à la rue El Kotr Rejiche Mahdia, ouvriers 2/ Saida Ben Mohamed Ben Hédi Ben Asfoun, fonctionnaire sise à rue Kotr Rejjiche Mahdia 3/ Fakher Ben Mohamed Khlifa Haloui 4/ Ramzi Ben Mohamed Khlifa Haloui, ses derniers demeurant à rue Remada Ksour Essef gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Sabri Ben Kilani, avocat à la cour d'appel, sis à l'avenue de Palestine, rue Aboiu Oukal Ibn Aghleb Sahloul 1 Sousse.

Immeuble objet de la poursuite : tout l'immeuble situé au coté ouest de la rue de Remada Ksour Essef gouvernorat de Mahdia, il s'agit d'un appartement à entrée et escalier distinct lié à la rue, la superficie de l'escalier est de 6 m² se composant d'une première salle d'une longueur de 7.55m et d'une largeur de 3.00m et une deuxième salle d'une longueur de 3.97m et d'une largueur de 3.00m et une 3ème salle d'une longueur de 5.50 m et d'une largueur de 3.00m et d'une cuisine se composant d'une armoire, d'une longueur de 4.05 m et d'une largeur de 3.00m et d'une salle de bain d'une longueur de 3.00m et d'une largeur entre 1.53 met 1.80 m l'appartement est annexé d'un balcon d'une superficie de 12m.

Tout l'immeuble abritant du coté nord.

Jaber Hlaoui du coté Est la rue de Remada du coté Sud - Habib Hlaoui du coté ouest Sami Hlaoui la superficie totale de l'immeuble sans considération du balcon est de 109m².

Mise à prix : cinquante neuf cinq cent trente mille dinars selon l'évaluation de l'expert Hamadene Soua sur ordonnance sur requête du président de 1ère instance de Mahdia sous le n°17962020 du 19/6/2020, et ce après augmentation du 1/6 du prix initial de 48470 dinars en plus des frais judiciaires et de procédures conformément au jugement dans l'affaire de vente aux enchères numéro 1845 du 28/9/2020

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2020S01137VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant : Mohamed Taieb Kassabi, commerçant, résident à Haffouz - Kairouan.

2- Le débiteur saisi : Hassouna Meskini, domicilié à Cité de Séville à Kairouan.

3- L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi, avocat à la cour de cassation, étude à la rue Abou el Kacem Chebbi à Kairouan - Identifiant fiscal 632223 D.

4- Le bien immobilier objet de la saisie : Toutes les parts de superficie de 391 m², représentant une parcelle composée de 391 parts en indivision, soit 391 m² du morcellement de rentier du titre foncier 31654 Kairouan en 121740 parts sur laquelle est construite une villa à cité de Séville à Dar Lamen -Kairouan. Le bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée suivi d'un étage supérieur.

Le rez-de-chaussée : Il se compose d'une entrée ouvrant vers l'ouest, donnant directement sur la rue, à partir de laquelle on passe vers l'est vers une véranda non couverte qui mène dans la même direction vers une véranda couverte et de la même entrée on passe vers l'est vers un hall donnant sur un grand saton qui s'ouvre vers le sud et un escalier avec une entrée vers le nord qui mène vers l'étage supérieur construit sur la partie couverte. Adjacent à l'escalier, vers l'est, on trouve une seule pièce qui s'ouvre vers le nord et une salle de bain qui s'ouvre vers l'ouest qui donne sur le hall. Adjacent à lui vers une cuisine sud, une entrée avec une deuxième porte qui s'ouvre vers le nord et mène vers le séchoir.

La superficie du rez-de-chaussée pré diagnostiqué est de 227.000 m².

Entrepôt et maillon du concierge : Sur le côté est du terrain, on trouve un entrepôt qui s'ouvre vers le sud, donnant directement sur la rue, avec une deuxième porte qui s'ouvre vers l'ouest donnant sur un couloir séparant ce bâtiment de la villa. Adjacent à lui, un hall qui s'ouvre vers l'ouest, sur lequel donne une cuisine qui s'ouvre vers le nord qui comprend un complexe sanitaire qui s'ouvre vers l'est. Il donne également sur le hall, une pièce unique qui s'ouvre vers le sud. Ce bâtiment à une superficie de 68 mètres carrés.

Etage supérieur : Au-dessus de la villa couverte construite au rez-de-chaussée, il est construit un étage supérieur. On y accède par l'escalier intérieur qui s'ouvre vers le nord, donnant sur le hall. Il se compose d'un premier couloir relié au côté nord par l'escalier, par lequel on passe vers l'ouest à un balcon et vers le nord à un hall, sur lequel donne une première pièce qui s'ouvre vers l'est, adjacent à elle vers le nord, une deuxième pièce qui s'ouvre vers le sud et adjacent à elle vers l'est, une troisième pièce qui s'ouvre vers le sud qui comprend sa propre salle de bain, et une quatrième pièce, qui donne également sur le hall, qui s'ouvre vers le nord. Dudit hall on passe vers l'est vers un deuxième couloir sur lequel donne une deuxième salle de bain qui s'ouvre vers l'ouest.

La superficie de l'étage supérieur y compris l'épaisseur de ses murs est de 237.000 m².

5- La mise à prix : Le prix est fixé à quatre cent trois mille sept cent cinquante dinars (403 750.000 d) selon l'estimation de l'expert Mohamed Néjib Negra en date du 24/2/2020.

6- Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, vingt trois novembre deux mille vingt (23/11/2020) à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

7- Conditions de visite et d'inspection: Pour visiter et inspecter le bien immobilier, contactez Maître Lotfi Meherzi avocat à la cour de cassation étude à la rue Abou el Kacem Chebbi à Kairouan ou bien l'huissier de justice Maître Hédi Mrabet, étude à immeuble Boujemaa Dhiflaoui à Haffouz.

2020S01139VEPA1

Etude Maître Sadok Hariz

Huissier de Justice

Av. Habib Bourguiba Imb INTILAKA 2 ESC c 6 étage -B2-Sfax

A la demande de Mr Hamdi Mssidi expert et liquidateur judiciaire et dans le cadre de la liquidation de la Sté de participation entre Manssour Kbaili et Ameur Karkni Identifient fiscal 000/C/N/1439707/V qui exploite le fonds de commerce "MY FOOD" il est porté à la connaissance du public la mise en vente aux enchères pour la dixième fois après réduction du prix le jeudi 19 novembre 2020 à dix heures du matin l'ensemble du fonds de commerce "my food" (vente de fast food) situé au 23 av Majida Boulila city centre Sfax.

La vente aura lieu à mon bureau situé à Av. Habib Bourguiba Imb. INTILAKA 2 ESC c 6 étage -B2-Sfax pour un prix de la mise aux enchères de 80.100.000 dinars au quel s'ajoutent les frais qui seront fixés avant la vente.

2020X01477VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : BH BANK (Banque de l'Habitat) Société anonyme, inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°0024588W, demeurant à avenue commandant Bjeoui Sfax.

Partie saisie : 1/ Mariem Bouhamed titulaire de la Carte d'identité nationale n°08768477 demeurant à 11 avenue 5 Août 3021 Sakiet Ezzit Sfax.

2/ Ahmed Yengui titulaire de la Carte d'identité nationale n°05349343 demeurant à 11 avenue 5 Août 3021 Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthage B. A12 Sfax 3000. M.F 000 P A 630 188 K.

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°19123 Sfax dénommé "FELFELA 5" situé à route de Tunis km 10 Sfax à gauche Sakiet Ezzit dont la superficie est 1496 m², composant 2 lots de terrain nu n°6 et 7. Le terrain est à la propriété des parties saisies à l'Indivise chacun à la moitié et à 748 parts. Le terrain est limité au sud une entrée à l'est et à l'ouest des voisins et au nord le titre foncier n°19122 Sfax.

Charges : - Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 40.000,000 Dinars inscrite sous le n° 4055.

Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 40.000,000 Dinars inscrite sous le n°4197.

Mise à prix : Cent dix neuf mille six cent quatre vingt dinars (119.680d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi vingt trois novembre deux mille vingt (23/11/2020) à neuf heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2020X01480VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble

Immatriculé sis à la Marsa - Tunis, objet du titre foncier n°52363 Tunis

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A; MFU n° 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

La société REPCO DISTRIBUTION en la personne de son représentant légal, S.A.RL, MFU N° : 0812434Q, ayant son siège social au n°78 rue n°8600, zone industrielle Charguia 1, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF : N°0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant au titre de propriété du débiteur saisi sis aux berges du lac nord, en bordure d'une rue, -Tunis-, d'une superficie de 16 a 58 ça (1658 m²), fractionnée en 1658 parts, dénommé "DAR ECHKILI", faisant l'objet du titre foncier n°107097 Tunis.

- Selon le rapport d'expertise en date du 16/12/2019 établi par Mr. Sabeur Lasouad en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 23/10/2019 sous le n°45066 :

Le titre foncier sus-indiqué consiste en une parcelle de terrain sise aux berges du lac nord, en bordure d'une rue - Tunis, plus précisément à la zone industrielle Khaiereddine délégation de la Goulette en bordure d'une rue menant à la route nationale n° : R23, sur laquelle est construit un immeuble en cours de construction composé d'un sous-sol, d'un RDC, et de 02 étages.

- Le sous-sol : d'une superficie de 690 m².

- Le RDC : d'une superficie de 665 m².

- Le 1er étage : d'une superficie de 432 m².

- Le 2ème étage : d'une superficie de 432m².

Tous les étages sont en cours de construction.

Les travaux exécutés sont : la structure porteuse, la dalle, les cloisons intérieures et extérieures, l'enduit pour quelques murs.

Les travaux non exécutés sont : tous les travaux de finition, sanitaire, plomberie, climatisation, boiserie, aluminium, électricité …

5) Mise à prix :

Elle est fixée à deux millions cent quatre vingt quinze mille cinq cents quatre vingt dinars (2.195.580,000 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, - Tunis, le mardi, premier décembre deux mille vingt (01/12/2020), à partir de 9 heures (affaire N° : 7011).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, -Tunis-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2020402155VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble

Immatriculé sis à la Marsa - Tunis, objet du titre foncier n°52363 Tunis

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A; MFU n° 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Faiçal Ben Mohamed Lazhar Jeddi (C.I.N N° : 00319969), demeurant au n°30 rue Pline, Carthage Dermech, -Tunis- ou bien : au n°34 rue Pline, Carthage Dermech, - Tunis. ou bien : chez La société REPCO DISTRIBUTION, ayant son siège social au n°78 rue n° 8600, zone industrielle Charguia 1, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N°0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 770,2972 parts revenants à titre de propriété au débiteur saisi dans l'immeuble sis à la délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis, d'une superficie totale de 07 a 99 ça (799 m²), fractionné en 799 parts, dénommé "FATOUMA 152", faisant l'objet du titre foncier n°52363 Tunis.

- Selon le rapport d'expertise en date du 22/01/2020 établi par Mr. Sabeur Lasouad en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 23/10/2019 sous le n°45064 :

Les parts indivises saisies soit 770,2972 parts font partie de la totalité du titre foncier n°52363 Tunis, sis à la délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis, d'une superficie totale de 07 a 99 ça (799 m²), fractionné en 799 parts, dénommé "FATOUMA 152".

Les parts indivises saisies consistent en une parcelle de terrain clôturée sis dans une zone résidentielle précisément en bordure de la rue Jiscone ouvrant à la rue Amilcar ouvrant à la rue Carthage, délégation de la Marsa, - Tunis-, sur laquelle est construit un immeuble à usage d'habitation en cours de construction, composé d'un sous sol, d'un RDC, et d'un étage.

- Le sous-sol : d'une superficie de 257m².

- Le RDC : d'une superficie de 257m².

- Le 1er étage : d'une superficie de 257m².

Tous les étages sont en cours de construction.

Les travaux exécutés sont à 80% : la structure porteuse, la dalle, les cloisons intérieures et extérieures, l'enduit, le revêtement, sanitaire, plomberie, climatisation, boiserie, aluminium, électricité.

Les travaux non exécutés sont quelques travaux de finition environ 20%. L'immeuble est doté aussi d'un jardin aménagé et d'une piscine en cours de finition d'une superficie de 27,2 m², et d'un dépôt d'une superficie de 6,25m².

5) Mise à prix :

Elle est fixée à un million cinq cent neuf mille cent sept dinars 658 millimes (1.509.107,658 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet - Tunis, le mardi, premier décembre deux mille vingt (01/12/2020), à partir de 9 heures (affaire N° : 7012).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, -Tunis-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2020402156VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Société Thermal Oasis Hôtel

Sis à la Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : 1069952X/A/M/000

RC : B0972952008

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse le 8/6/2020 dans l'affaire n°5261 règlement judicaire, l'administrateur judiciaire chargé de refaire la publication de la décision de la cession des actifs de la société dans deux journaux, au J.O.R.T, site web, les offres prennent fin le 24/8/2020 et la publication de la décision d'interdire son représentant légal de la gestion des actifs de la société et ses fonds destinés à son activité au J.O.R.T et au RNE.

2020S01128VEPA2

Société Mailletex Sarl en liquidation

MF : 0452512H/A/M/000

R.C : B154441997

Siège social : Z.I Sidi Abdelhamid - Sousse

En vertu du jugement n°37 du 25/6/2019 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse il a été décidé l'approbation du compte définitif de la liquidation et l'Inscription de ladite décision au registre de commerce et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020S01129VEPA2

Règlement Amiable

Résumé décision homologation règlement amiable n°13 du 13 juillet 2002

SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA

Société anonyme

Au capital de 2 550. 000 dinars

Siège social : Zone Touristique Skanes Monastir

En date du 13 Juillet 2002 Monsieur le président de tribunal de première instance de Monastir a homologué l'accord de règlement amiable conclu en date du 6 décembre 2001 entre la société et ses créanciers représentant 93.10% du total des créances de la société.

Rééchelonnement des dettes au profit de STIL et MAGROS sur une période de trois ans et la BIAT sur une période de dix ans à partir du premier mois après la date de cette décision. De déposer l'accord sus indiqué avec une copie de cette décision au greffe du tribunal. D'ordonner l'inscription de cette décision au registre de commerce, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté au ministère de l'industrie. La publication d'un résumé de la décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Délivrer une copie de l'accord et de la décision d'homologation à chaque partie concernée.

2020S01130VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société GEMS

S.A. au capital de 3.500.000 Dinars

Identifiant Unique : 0031648H

Siège social : 20 Rue du Bois - Z.I. de Ksar Saïd - 2086 - Manouba

Le Conseil d'Administration de la Société GEMS convoque à une assemblée générale extraordinaire pour le samedi 21 novembre 2020 à 10H au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de la raison sociale

2- Changement de l'objet de la Société

3- Mise à jour des statuts en conformité avec la loi 2019-47

4- Cession d'actions des deux actionnaires ASTRACOS et SUD INDUSTRIE.

2020T01040SANB3

SOCIETE S.A. EMBEDDED SOLUTIONS AND ADVANCED TECHNOLOGY (E.S.A.T)

Capital social : Cinq cent soixante-quatorze mille dinars (674 000 DT)

Siège social : Elgazala Technopark, Raoued, Gouvernorat d'Ariana, 2088 Ariana - Tunisie

MF : 1504421 B/A/M/000

RC : B0361162017

Les associés de la société «ESAT» sont convoqués pour une assemblée

générale ordinaire le mercredi 18/11/2020 à 10 H au siège de la société ESATTRADING sis à Lot Ennour II Mégrine 2033 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

3- Lecture et Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019

4- Affectation des résultats

5- Convention rentrant dans le cadre des articles 200 & 475 CSC

6- Nomination et rémunération des premiers administrateurs

7- Nomination et rémunération du Commissaire aux comptes

8- Convocation de la première réunion de Conseil d'Administration.

2020R02342SANB3

SOCIETE S.A. EMBEDDED SOLUTIONS AND ADVANCED TECHNOLOGY (E.S.A.T)

Capital social : Cinq cent soixante-quatorze mille dinars (674 000 DT)

Siège social : Elgazala Technopark, Raoued, Gouvernorat d'Ariana, 2088 Ariana - Tunisie

MF : 1504421 B/A/M/000

RC : B0361162017

Les associés de la société «ESAT» sont convoqués pour une assemblée générale extraordinaire le mercredi 18/11/2020 à 11 H au siège de la société ESAT TRADING sis à Lot Ennour II Mégrine 2033 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de l'adresse sociale de la société.

2020R02343SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la

Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social : Place de L'Union du Maghreb Arabe à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi 20 novembre 2020 à 13h au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Centre sis rue Béchir Safar - Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

3- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

5- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2020-2021-2022.

2020R02349SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Finissage Textiles

S.A au capital 2.815.000 dinars

Siège social : 1, rue des Soieries à Bir-Kassaa

MF : 001416B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Finissage Textiles (SOFITEX), sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le vendredi 20 novembre 2020 à 10h, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la tenue tardive de l'A.G.O relative à l'exercice 2019.

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes, pour les exercices 2020, 2021 et 2022

- Questions diverses.

2020R02351SANB3

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

La société SMVDA «Aouilia1»

S.A. au capital de 1.840.000dt

Siège social au N°26 Rue Ferdoues la Marsa Ouest Tunis

Identifiant unique : 1529339R

Les actionnaires de la société SMVDA «Aouilial» sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie au siège social à la Marsa le 21 novembre 2020 à dix heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire des années 2018 et 2019

2- Lecture des rapports de gestion et des rapports du commissaire aux comptes des années 2018 et 2019

3- Approbation des rapports de gestion et des états financiers des exercices 2018 et 2019

4- Affectation des résultats des exercices 2018 et 2019

5- Approbation des conventions réglementées conclues en 2018 et 2019

6- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion des exercices 2018 et 2019

7- Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2020, 2021 et 2022

8- Autorisation pour quelques actionnaires de céder les actions qu'ils détiennent dans la société

9- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes pour les années 2020, 2021 et 2022

10- Fixer le montant des jetons de présences des administrateurs

11- Diverses.

Le conseil informe les actionnaires que tous les documents relatifs à la dite assemblée sont à leurs disposition au siège de la société conformément à la réglementation en vigueur.

2020R02375SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANCELLASA

Société anonyme

Au capital de 13.660.000 dinars

Siège social : 52, rue 8601. Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0496781 S

Numéro d'affiliation à la CNSS : 141367-38

Messieurs les actionnaires de la Société «SANCELLA SA» sont

convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 9 novembre 2020 à 11 heures au siège social de la société sis au 52, Rue 8601, Zone Industrielle de la Charguia, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La démission des administrateurs de la classe d'actions B de leur mandat avant la fin de son terme et l'acceptation de ladite démission;

- Quitus aux administrateurs ;

- Questions diverses;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2020402189SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BESTOPLAST TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.175.000 Dinars

Siège social : GP1 - Route de Sousse - km 3,5 2014 Mégrine Riadh

RC n° : B119651998

Messieurs les actionnaires de la société Bestoplast Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 novembre 2020 à 10 heures au 05 rue de Jenner - le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'AGO au titre de l'exercice 2018;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers au titre de l'exercice 2918 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2018;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018;

- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- Questions diverses;

Cette annonce tient lieu de convocation individuelle.

2020402198SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD (C.I.T.S)

Société anonyme

Au capital de 40.000.000 Dinars

Siège social : Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous

MU : 1428888G

Messieurs les Actionnaires de la Société LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 20/11/2020 à 17h au siège de la société sis au Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018.

2. Lecture du rapport spécial du commissaire sur les conventions visées à l'article 200 du CSC.

3. Approbation du rapport du conseil et des comptes et conventions.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Approbation de la démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur suite à une démission.

2020402199SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD

(C.I.T.S)

Société anonyme

Au capital de 40.000.000 Dinars

Siège social : Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous

MU : 1428888G

Messieurs les Actionnaires de la Société LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD SA. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 20/11/2020 à 16h au siège de la société sis au Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la société;

2- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts,

3- Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général afin d'effectuer la déclaration de souscription et de versement.

2020402200SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Monsieur Mohamed Ben Mohamed Ben Ahmed Tabib titulaire de la CIN n°00487128 déclare avoir perdu son titre de propriété (Saned milkia) n°487/01 de la propriété objet du titre foncier n°98796 Tunis dénommer Dar Mohamed Tabib sis au 38 bis impasse Sidi Bouassida bab Laqwasse Tunis d'une superficie de 97 m².

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 11 et Achourouk (إعلانات الشروق) Page 24 en date du 22 octobre 2020.

2020R02327DIVD2

Avis

De clôture finale des opérations de recensement général

Au titre de la période 20162027**

Le président de la Commune de Feriana informe tous les propriétaires d'immeubles ; quelqu'en soit la nature, ou leurs mandateurs ou usufruitières ou possesseurs ou occupants de ces immeubles, qu'en application des dispositions de l'article 9 du code de la fiscalité locale promulguée par la loi n°97 - 11 du 3 février 1997, les opérations de recensement général des immeubles bâtis à usage d'habitation, des terrains non bâtis, et des immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale ou professionnelle au titre de la période 2016**2027, sont clôturées dans l'ensemble des circonscriptions relevant de la commune de Feriana.

2020R02339DIVD2